



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2018-18-57

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 26 novembre 2018 :

Règlement RV-2018-18-57 sur les modalités de publication des avis publics

Ce règlement a pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics de la Ville, laquelle se fait par la diffusion sur le site Internet de la Ville et à tous endroits visés par toutes lois ou tous règlements régissant la Ville de Lévis.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 27 novembre 2018

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, avocate